

Le 26 septembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du Gouvernement
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

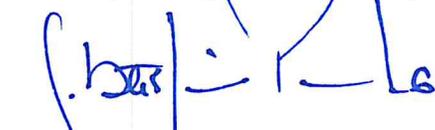
Cher collègue,

Le 29 mai dernier, était déposé à l'Assemblée nationale par la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, l'extrait d'une pétition signée par 92 citoyennes et citoyens demandant la mise en place de cours d'autodéfense et de combat pour toutes les jeunes filles du primaire et du secondaire.

Le programme d'études en éducation physique et à la santé permet aux enseignants d'aborder les notions d'autodéfense. Ce programme présente, notamment, la notion de « principes d'action en activités de combat » qui se transpose à travers différentes activités telles que la lutte, le judo ou l'autodéfense, entre autres.

L'opportunité pour tous les élèves d'acquérir des connaissances et des compétences en matière d'autodéfense est ainsi possible dans toutes les commissions scolaires.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.


SÉBASTIEN PROULX